Saint Germain-Infos

Parution de décembre 2018

40ème édition

Page 2

SOMMAIRE

En couverture : Allée d'accès à la mairie le 9 février 2018

P 2 : Accessibilité dans notre commune

Commerce ambulant

P 3 : Editorial

P 4 : Réunions du Conseil Municipal

P 5 : Tarifs 2019

P 6 et 7 : Bilan financier - travaux d'aménagement du bourg

P 7 : La station d'épuration

8 et 9 : Un marché public, comment ça marche ?

P 9 : Station service et station lavage

P 10 à 13: Les Saint-Germinois « Morts pour la France »

P 14 : Générations mouvement

P 15 : Gym Volontaire Détente

P 15 : Saint Germain Patrimoine

P 16 et 17 : Le Temple Thermal Equin de C. Lawson

P 17 : Association de Parents d'Elèves

P 18 : Lutte contre le frelon asiatique

P 19 : Etat-Civil

P. 20 : Informations diverses

Notre commune et l'accessibilité

A l'image de nombreuses communes du Morbihan et après que le maire ait rencontré son collègue Yann JONDOT maire paraplégique de Langoëlan (56) le conseil municipal a décidé d'afficher l'avancement de la mise en accessibilité des bâtiments publics de la commune.

Trois logos apposés sur les panneaux d'entrée de l'agglomération témoigneront à terme de l'avancée des travaux.

Le 1er logo **C** signifiant que des études sont en cours a été apposé durant l'été. Il témoigne de la volonté des membres du conseil municipal à s'engager dans cette démarche.

Il est nécessaire de rappeler qu'à ce jour :

La mairie, les écoles, la salle des fêtes, la poste, les trottoirs des rues de la Coudre, avenue de la République, Place Pierre Veau, Rue du Stade et Rue Germaine de Courson sont totalement accessibles.

Diverses places réservées au stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite ont déjà été matérialisées : Place Louis Géhan, Place Pierre Veau, Rue de la Coudre, Rue du Clos, Parking de la mairie.

Commerce ambulant

Pour pallier la fermeture provisoire de la boucherie POCHET, la boucherie de la Vallée de Val-au-Perche (ex. Le-Theil-sur-Huisne) est présente tous les mardis et vendredis matins de 9 h à 12 h 30 Place Pierre Veau.

Un grand merci à M. Franchet d'avoir bien voulu reprendre le service qu'il avait assuré d'octobre 2008 à fin juin 2011.

Erratum

Dans notre précédente édition, nous avions écrit :

« Nouveau commerce : IRISROOM »

Arabèle et Totò nous précisent qu'il ne s'agit pas d'un commerce au sens de *la Loi française relative au commerce et à l'artisanat* mais d'une salle d'exposition de l'atelier IRISROOM. Avec toutes nos excuses …

Éditorial

Madame, Monsieur,

Cette 40ème parution de « Saint Germain-Infos » a pour mission de vous faire découvrir les évènements marquants de la vie de notre commune de ce dernier semestre et du dynamisme de ses associations.

Nous avons également souhaité rappeler à votre mémoire le lourd tribu des Saint-Germinois « Morts pour la France » lors de la Première Guerre mondiale 1914-1918. Nous avons commémoré le 11 novembre dernier le 100ème anniversaire de l'armistice signé dans la Clairière de Rethondes en forêt de Compiègne. Charles Péguy écrivait « Nous sommes partis, soldats de la République, pour le désarmement général et la dernière des guerres ». Chacun sait, hélas, que ce conflit ne sera pas le dernier de notre histoire de France.

Vous trouverez également le bilan financier des travaux d'aménagement du bourg et des informations sur les dossiers en cours : station de distribution de carburants, station de lavage et station d'épuration. Ces derniers dossiers boucleront les engagements que nous avions pris auprès de vous en 2014.

Nous vous souhaitons à vous et à vos familles de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année. Nous vous convions tous à la cérémonie des vœux ***le samedi 12 janvier 2019 à 17 heures*** *à la salle des fêtes Place Louis Géhan.*

Danièle MARY,
Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre

BONNE ANNEE 2019

* pouvoir à	23 juillet	24 septembre	26 novembre	17 décembre
Danièle Mary	X	X	X	X
Christine La Louze	X	X	X	X
Jean Charpentier	X	X	X	X
Kévin Fouquet	Absent	Absent	X	*D. Mary
Evelyne Bourlier	X	X	X	X
Nathalie Lureau	X	X	Absente	X
Michel Mary	X	X	X	X
Arnaud Poitrimol	Absent	Absent	Absent	* C. La Louze
Alain Hoyau	Absent	Absent	Absent	Absent
Marcel Gesne	X	X	X	X
Jean Fred Crouzillard	X	X	X	X

Délibérations majeures

23 juillet 2018

- Convention pour mise à disposition de la CDC des agents communaux intervenant à l'école des Cormiers (du 01.07.2017 au 30.06.2018 : 34 945.10 €).
- Convention pour mise à disposition de la CDC d'un agent contractuel assurant les remplacements de l'agence postale intercommunale (661.12 €).
- Curage des lagunes : convention entre la commune (producteur de boues) et le receveur (agriculteur).

24 septembre 2018

- Commune : décision modificative budgétaire n° 3.
- Station-service : création d'un budget annexe assujetti à la TVA.
- Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand pour l'achat d'appareils de fitness.
- Fixation durée amortissement travaux France Télécom impasse des écoles.
- Assainissement : RPQS 2017 (rapport sur le prix et la qualité du service).

26 novembre 2018

- Facturation remplacement matériel dégradé.
- Approbation du rapport CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand.
- Commune : décision modificative budgétaire n° 4 consécutive au rapport de la CLECT.
- Station-service : avancement des études et désignation de l'entreprise Pigeon TP adjudicataire du lot 1.
- Suite aux modifications apportées à la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) permettant désormais de s'opposer au transfert d'office de la compétence assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2020, le Conseil Municipal a refusé de transférer la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes des Collines du Perche Normand. Cette opposition sera valable jusqu'au 31 décembre 2025 si au moins 25 % des communes membres de la CDC prennent la même décision.
- Le Conseil Municipal a décidé de confier le contrôle des bouches et des poteaux incendie au SIAEP Perche Sud - convention tacitement renouvelable.
- Attribution d'un bon d'achat de fin d'année d'une valeur de 20 € à toutes les personnes âgées d'au moins 65 ans dans l'année 2018, domiciliées à titre principal sur la commune et inscrites sur la liste électorale - bon à valoir avant le 31 décembre chez les commerçants de la commune ou ambulants desservant le village.
- Etablissement des tarifs pour l'année 2019.

17 décembre 2018

- Station-service - attribution des lots 2 et 3 « station –service ».
- Tarification complémentaire salle des fêtes.
- Locations immobilières.

Les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019 ...

- ### *Location salle des fêtes*

160 € pour une journée,

250 € pour 2 jours consécutifs,

300 € pour 3 jours consécutifs.

Electricité et chauffage gaz en sus.

- ### *Location de matériels*

Plateaux en bois et tréteaux 3.50 m x 0.90 ou 3.30 x 0.70 : 3,50 € l'unité.

Plateaux (2 m x 0.90) : 2,50 € l'unité

Table + 4 chaises : 2,00 € le lot.

Chaise : 0,20 € l'unité.

- ### *Restauration scolaire*

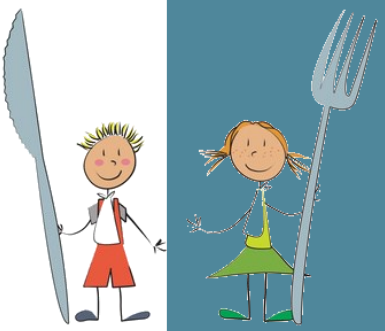

Repas régulier :

Elèves de maternelle : 2,90 €.

Du CP au CM2 : 3.00 €.

Adultes : 4,40 €.

Repas « exceptionnel » : 3,50 € / enfant, 4,50 € le repas adulte.

- ### *Cimetière communal*

Concessions selon la durée :

15 ans : 100 €.

30 ans : 200 €.

50 ans : 300 €.

Case columbarium :

15 ans : 450 €

30 ans : 800 €

Plaque « Jardin du souvenir » : 15 €

L'aménagement du bourg : à l'heure du bilan financier

Dans le n° 37 du Saint Germain-Infos de juin 2017, nous vous annoncions les premières estimations des travaux que nous avions l'intention de réaliser pour transformer, embellir et sécuriser notre centre bourg et les principales entrées de l'agglomération.

Au fil du chantier, nous avons décidé de remplacer la statue et les plaques commémoratives du Monument au Morts. Ces travaux n'étaient pas initialement prévus. De même des supports vélos et des bornes complémentaires Rue de la Coudre ont été positionnés.

Voici le tableau des dépenses effectuées :

Actions	Bénéficiaires	Estimatif HT (€)	Coût réel H.T. (€)
Conception du projet urbanistique	Xavier Dewailly Architecte urbaniste	5 300.00	5 300.00
Publicité des marchés publics	Medialex	500.00	368.39
Diagnostics amiante	L.R.B.	600.00	555.00
Lot 1 : Marché « Voirie - Réseaux Divers »	Colas Centre Ouest *2 sous traitants :* IDFN Traçage service	915 886.50	700 576.55 19 479.00 63 851.00
Conception et suivi du chantier du lot 1	Air & Géo Maîtrise d'œuvre 4 000 + 4 % de 915 886.50 €	40 635.46	36 000.00
Lot n° 2 : Marché « Espaces verts »	Julien & Legault	74 652.00	26 064.50
Conception et suivi du chantier lot N° 2	Richard Flamant Paysagiste 2700 + 4% de 74 652	5 686.08	3 742.58
Retrait cabine téléphonique	Spie	427.91	427.91
Curage réseaux	Air & Géo	2 336.00	2 336.00
Déplacement et création nouveaux branchements électriques	Enedis	4 610.31	4 610.31
Coffret disjoncteurs	Citeos	535.00	535.00
Coordinateur santé et sécurité des personnes	I Controle	1 580.00	1 580.00
Borne de recharges pour véhicules électriques	Te 61	8 211.04	7 915.02
Nouvelle statue Monument aux Morts	R.T.N.	24 780.00	24 780.00
Nouvelles plaques Morts pour la France Guerre 1914-1918	P.F. Pellodi	2 341.67	2 341.67
Bornes, supports a vélo	Traçage service	2 270.00	2.270.00
Poteau incendie	Saur	1 706.95	1 706.95
Coût total hors taxes		1 092 058.92	904 439.88

Ces travaux ont bénéficié des subventions et participations suivantes :

Nature	Financeurs	Montant en €
D.E.T.R. au titre de *l'aménagement des accès et de la sécurisation des piétons*	Subvention de l'Etat	140 430.00
D.E.T.R. au titre de *l'Aménagement paysager*	Subvention de l'Etat	5 421.40
Participation aux enrobés sur chaussées	Conseil Départemental	64 000.00
Subvention F.A.L.	Conseil Départemental	12 000.00
Subvention pour Travaux Monument aux Morts	ONAC	1 600.00
Total des aides		**223 451.40**

D.E.T.R. = Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

F.A.L = Fonds d'Action Locale

O.N.A.C.= Office National des Anciens Combattants

Les travaux hors taxes s'élevant à 904 439.88 €, il convient d'y ajouter la TVA au taux de 20 % soit 174 715.13 €. Il est à noter que les travaux effectués sur le Monument aux Morts sont dispensés de TVA (statue, plaques). De même, les honoraires de l'architecte paysagiste en sont exemptés.

Le coût TTC de cette opération s'élève à 1 079 155.01 €, auquel il convient de retrancher la récupération de la TVA au taux de 16.404 % des dépenses TTC éligibles (171 961.62 €) et les subventions perçues de 223 451.40 €.

Ces travaux auront donc réellement coûté 683 741.99 € à la commune et ont été financés grâce au legs de Monsieur Raymond Bru.

L'avancement du dossier de la future station d'épuration

Mme le Préfet a donné récépissé du dépôt du plan d'épandage des boues provenant de la station d'épuration le 31 juillet 2018.
La Sarl VALMAT de Coudray au Perche (28) a procédé au curage des deux lagunes et à l'épandage de 1 814 m3 de boues. L'enfouissement a été réalisé par l'exploitant qui a accepté de prendre en charge ces boues non chaulées. Le coût de l'opération s'est élevé à 20 814 € hors TVA. Le suivi agronomique de cet épandage a été réalisé par la société Hydratop pour 2.200 € H.T.
L'agence de bassin Loire-Bretagne n'a pas encore répondu à notre demande de financement. Elle devrait se prononcer courant janvier. Le conseil départemental, de son côté, a émis un avis favorable mais il devra connaître le montant de la participation de l'agence pour fixer le montant de la subvention qui sera attribuée à la commune.
Dès que ces décisions nous seront notifiées, la consultation des entreprises en vue de la construction de la nouvelle station pourra être lancée. Dans le meilleur des cas, les travaux pourraient commencer au printemps 2019.

Un marché public, Comment ça marche ?

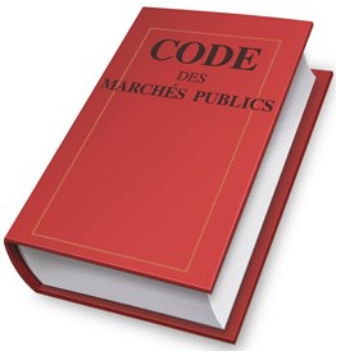

Quand la commune doit réaliser des travaux ou mettre en place un service pour lequel elle ne dispose pas de moyens propres (agents communaux, matériel spécifique…) ou lorsque le coût de l'opération dépasse 25 000 €, elle utilise le procédé du marché public en faisant appel à des entreprises pour la réalisation.

Peu d'entre nous connaissent les rouages de cette procédure.

Nous allons tâcher d'en savoir plus.

Tout d'abord, il convient de définir et d'analyser les besoins à satisfaire en nature, en volume et les modalités d'exécution (réfection de la toiture de l'église, ravalement de la salle des fêtes, réaménagement du centre bourg, implantation d'une station-service …).

Il s'agit ensuite de déterminer la procédure applicable pour respecter le code des marchés publics auquel sont soumises toutes les collectivités territoriales comme notre commune. Une fois cette procédure établie, intervient la phase de rédaction des documents administratifs. C'est celle qui conditionne le bon déroulement du marché et nécessite un travail important (1).

Ces documents composent le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).

Il est possible ensuite, de publier le DCE. Cette publication est faite sur les supports déterminés par le code des marchés publics (dans notre commune où les sommes engagées restent inférieures à 5,548 millions d'euros pour des travaux, la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics ou dans un journal régional d'annonces légales est suffisant).

Cette publication fixe une date limite pour la réception des offres des prestataires. Toute offre parvenue hors de cette limite ne peut être prise en compte. La Commission d'Appel d'Offres- CAO (dans notre commune elle est composée du maire et de trois conseillers avec des suppléants) se réunit pour vérifier dans un premier temps la présence de toutes les pièces demandées (2) puis elle analyse, parfois avec l'aide d'un tiers (architecte qualifié par exemple), le contenu de chaque offre et attribue une note selon les critères annoncés dans le règlement de la consultation.

Pour chacun des lots qui peuvent composer le marché, la CAO choisit un prestataire. Puis le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés dans la limite de la décision budgétaire déterminée. Le maire, qui prend alors le titre de maître d'ouvrage, informe les candidats non retenus puis est ensuite autorisé à signer et à notifier le marché aux prestataires retenus. La phase de réalisation peut alors débuter une fois fixée la date d'exécution du marché.

Lorsque les travaux sont déclarés achevés par le maitre d'œuvre (le responsable de la prestation) un contrôle conjoint est effectué par le maitre d'ouvrage (le Maire) et le maitre d'œuvre pour évaluer la bonne exécution du marché. Une fois celle-ci prononcée, les factures sont mandatées par le maitre d'ouvrage et les fonds pour le paiement sont débloqués par le percepteur, responsable au trésor public et comptable des finances de la commune.

Un bref résumé

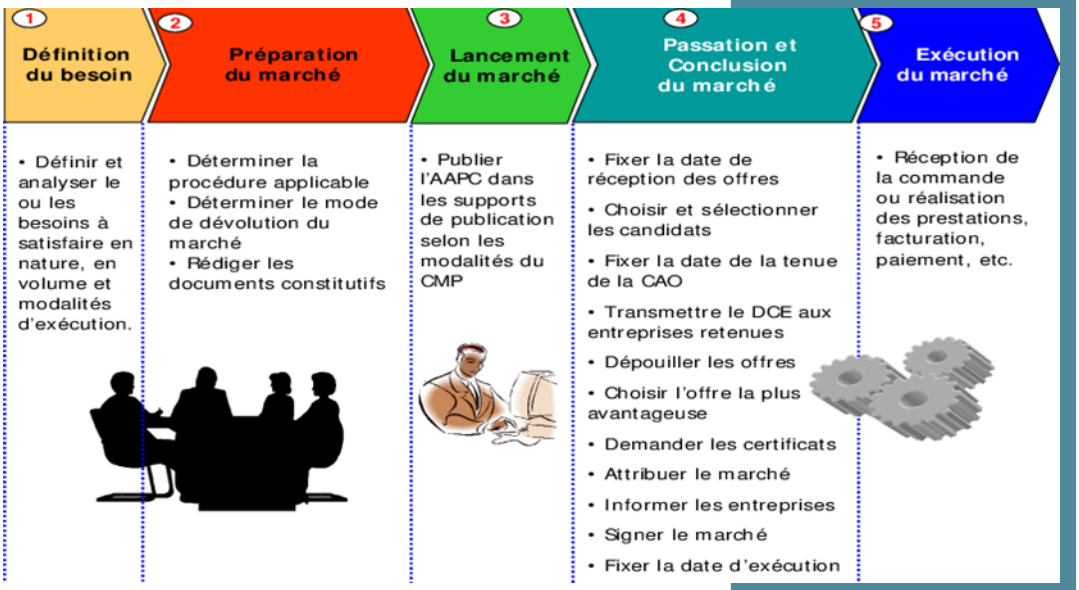

(1) l'appel d'offres se compose d'une partie administrative – le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et d'une partie technique – le cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Ces deux documents doivent comporter tous les éléments permettant aux candidats de connaitre le détail de ce que l'on attend d'eux et à la CAO de déterminer quel candidat sera susceptible de répondre le mieux aux besoins de la collectivité. La rédaction de ces documents exige donc une grande rigueur, sous peine de nullité, et les élus qui s'en voient chargés doivent s'appliquer à imaginer la totalité du marché pour obtenir la meilleure réponse au meilleur coût pour la collectivité.

La rédaction de l'appel d'offres demande parfois plusieurs semaines de travail.

(2) Parmi les éléments demandés au postulant, on trouve par exemple son chiffre d'affaires sur les trois années écoulées, un certificat justifiant qu'il n'emploie que des travailleurs déclarés, un inventaire exhaustif de toutes les références des machines et matériaux qu'il compte utiliser pour réaliser la prestation, les nombres et qualifications des cadres et ouvriers en charge du projet, un planning de la durée des travaux tenant compte des éventuels aléas climatiques…

La station service et la station de lavage

L'appel d'offres a été lancé courant août et les entreprises avaient jusqu'au 18 septembre pour présenter leur proposition.

Pour le lot n° 1 « voirie et réseaux divers » Colas centre ouest et Pigeon TP ont répondu.

Après audition d'un représentant de chaque entreprise, le conseil municipal a retenu Pigeon TP pour un montant de travaux de 124 492.51 €.

Pour le lot n° 2 « station service » Castres équipement et Madic ont présenté une offre. Incomplète chez Castres et ne répondant pas précisément au cahier des charges, l'entreprise a été écartée. Toutefois le conseil municipal a souhaité négocier les prix avec Madic.

Pour le lot n° 3, une seule réponse est arrivée. Celle-ci ne prévoyait pas le recyclage d'eau. Le lot a été déclaré infructueux et une nouvelle consultation est en cours.

Les Combattants Saint-Germinois « Morts pour la France »

1911

1 294 habitants

L'ordre de la mobilisation générale a été donné le 1er août 1911, le jour où l'Allemagne a déclaré la guerre à la Russie. Puis le lendemain, l'Allemagne envahit le Luxembourg et adresse un ultimatum à la Belgique. Le 3 août 1914, elle déclare la guerre à la France.
Très vite, de nombreux soldats mobilisés vont perdre la vie sur divers champs de bataille. Parmi eux, des Saint-Germinois … En cette année commémorative, certaines familles de notre commune pourront se souvenir d'avoir pleuré ou tout simplement entendu parler du décès d'un père, d'un grand-père, d'un frère, d'un oncle, d'un cousin ou d'un ami … C'est à la Grande Guerre ou des suites de ce conflit que nous ont quitté

en 1914

*****

En notre commune

Henri BENOIST né le 04.12.1892 au Clos * - décédé le 25.08.1914 à Haraucourt (Ardennes) à l'âge de 21 ans.

Georges BRASSET né le 17.08.1892 au lieudit « Le Grand Champ » * - décédé le 01.09.1914 à Tinville (Meurthe-et-Moselle) à l'âge de 22 ans.

Alexandre BRILLANT né le 20.02.1889 à Bellou-le-Trichard (Orne) - décédé le 22.08.1914 à Ethe (Belgique) à l'âge de 25 ans.

Emile BRUNEAU né le 12.08.1887 au lieudit « La Poignandière » * - décédé le 16.12.1914 à Verdun (Meuse) à l'âge de 27 ans.

Anatole DESCHAMPS né le 05.11.1880 à La Bosse (Sarthe) - décédé le 18.11.1914 à Foucquevillers (Pas-de-Calais) à l'âge de 34 ans.

Georges DOMIN né le 07.04.1889 au lieudit « Dehalais » * - décédé le 22.08.1914 à Ethe (Belgique) à l'âge de 25 ans.

Henri JAMOIS né le 13.03.1879 à Préaux (Orne) - décédé le 27.12.1914 à Doullens (Somme) à l'âge de 35 ans.

Jules LESAULT né le 19.05.1884 au lieudit « La Sansaudière » * - décédé le 19.09.1914 à Chaumont sur Aire (Meuse) à l'âge de 30 ans.

Louis LESAULT né le 28.12.1880 au lieudit « La Sansaudière » * - décédé le 09.12.1914 à Verdun (Meuse) à l'âge de 33 ans.

14.11.1914

Début de la guerre des tranchées

Louis LOUATRON né le 26.07.1889 à Marolles les Brault (Sarthe) - décédé le 31.10.1914 à Neufchâteau (Vosges) à l'âge de 25 ans.

Gemmy MINIER né le 13.03.1884 à Lavaré (Sarthe) - décédé le 31.08.1914 à Villers-devant-Dun (Meuse) à l'âge de 30 ans.

Guillaume MORIN né le 13.07.1893 à Mezière sous Ballon (Sarthe) - décédé le 01.10.1914 à Champion (Somme) à l'âge de 21 ans.

Henri OZANGE né le 31.12.1889 au lieudit « Le Pont Andreux » * - décédé le 22.08.1914 à Bleid (Belgique) à l'âge de 24 ans.

Pour l'année 1915, sont décédés et déclarés « Morts pour la France »

Arthur AUBRY né le 11.04.1886 à La Chapelle-Souëf (Orne) - décédé le 25.10.1915 à Monthairons (Meuse) à l'âge de 29 ans.

Alexandre BACLE né le 28.03.1872 à Bellou-le-Trichard (Orne) - décédé le 01.07.1915 à Neufchateau (Vosges) à l'âge de 43 ans.

Alexandre BEAUFILS né le 30.10.1883 à Saint Cyr la Rosière (Orne) - décédé le 16.05.1915 à Colombiers (Orne) à l'âge de 31 ans.

Auguste BEAUFILS né le 12.08.1884 à Gémages (Orne) - décédé le 03.06.1915 à Sainte Menehould (Marne) à l'âge de 30 ans.

Auguste BROUARD né le 19.09.1882 au bourg * - décédé le 02.07.1915 à Paris 4ème arrondissement à l'âge de 32 ans.

Emile CHABLE né le 13.10.1890 à Igé (Orne) - décédé le 27.10.1915 à Dommartin (Somme) à l'âge de 25 ans.

Stanislas DOLEANS né le 23.05.1893 au lieudit « La Beaucerie » * - décédé le 14.06.1915 à Notre Dame de Lorette (Pas-de-Calais) à l'âge de 22 ans.

Alexandre DREUX né le 27.05.1883 à Bellou-le-Trichard (Orne) - décédé le 24.02.1915 à Perthes les Hurlus (Marne) à l'âge de 31 ans.

Gustave GUILLOCHON né le 29.05.1895 au lieudit « La Vallée » * - décédé le 08.09.1915 à La Haraza (Marne) à l'âge de 20 ans.

Ernest HAGUY né le 06.01.1895 au lieudit « Le Clos du Puits » * - décédé le 26.10.1915 à Berny Rivière (Aisne) à l'âge de 20 ans.

Jules MARY né le 09.01.1880 à Gémages (Orne) - décédé le 09.11.1915 à Parchim (Allemagne) à l'âge de 35 ans.

Octave NOS né le 01.05.1888 au lieudit « Les Bézardières »* - décédé le 14.07.1915 à Argonne (Meuse) à l'âge de 27 ans.

Albert ODILLARD né le 11.10.1885 au lieudit « Les Bouillons » * - décédé le 24.02.1915 à Perthes les Hurlus (Marne) à l'âge de 29 ans.

Anatole TUFFIER né le 09.07.1882 au lieudit « L'Auberdière » * - décédé le 25.02.1915 à Perthes les Hurlus (Marne) à l'âge de 32 ans .

*

En notre commune

01.07.1915

Les femmes sont autorisées à exercer la puissance parentale

26.12.1915

Célébration de la Journée du Poilu

*

En notre commune

1921

1 183 habitants

Pour l'année 1916, sont décédés et déclarés « Morts pour la France »

Louis BOULMET né le 23.03.1874 à Bellou-le-Trichard (Orne) - décédé le 04.03.1916 à Watronville (Meuse) à l'âge de 41 ans.

Jules BRILLANT né le 05.12.1893 à Saint Georges du Rosay (Sarthe) - décédé le 06.09.1916 à Verdun (Meuse) à l'âge de 22 ans.

Edgar CHOPIN né le 12.12.1884 au Gué de la Chaîne (Orne) - décédé le 15.07.1916 à Fleury (Meuse) à l'âge de 31 ans.

Charles COUPEAU né le 18.12.1893 à La Rouge (Orne) - décédé le 31.07.1916 à Assevillers (Somme) à l'âge de 22 ans.

François DENIS né le 22.11.1886 au lieudit « La Maillardière » * - décédé le 10.04.1916 à Béthincourt (Meuse) à l'âge de 29 ans.

Jules GAUDEMER né le 21.02.1879 à Saint Léonard des Bois (Sarthe) -décédé le 05.03.1916 à Landrecourt (Meuse) à l'âge de 37 ans.

Alexandre GAUDET né le 11.08.1890 à Gémages (Orne) - décédé le 27.10.1916 à Verdun (Meuse) à l'âge de 26 ans.

Alexandre GESLIN né le 13.02.1877 à Cherré (Sarthe) - décédé le 12.02.1916 à Zuydcoote (Nord) à l'âge de 38 ans.

Félix JOUBERT né le 26.06.1889 au lieudit « La Beauchardière » * - décédé le 15.12.1916 à Douaumont (Meuse) à l'âge de 27 ans.

Pierre MERCIER né le 05.09.1882 au lieudit « La Mare » * - décédé le 29.02.1916 à Haudiomont (Meuse) à l'âge de 33 ans.

Alexandre RENARD né le 08.11.1893 à Mâle (Orne) - décédé le 15.07.1916 à Froide Terre (Meuse) à l'âge de 22 ans.

Albert RIGOT né le 29.05.1884 à Saint Cyr la Rosière (Orne) - décédé le 09.09.1916 à Cayeux en Santerre (Somme) à l'âge de 32 ans.

Gustave SASSIER né le 21.03.1883 à Saint Antoine de Rochefort (Sarthe) - décédé le 08.01.1916 à Auberive sur Suippe (Marne) à l'âge de 32 ans.

Paul SOREAU né le 08.08.1892 à Appenai sous Bellême (Orne) - décédé le 09.01.1916 à Chalons sur Marne (Marne) à l'âge de 23 ans.

Victor VALLEE né le 09.04.1880 à Saint Antoine de Rochefort (Sarthe) - décédé le 11.09.1916 à Maurepas (Somme) à l'âge de 36 ans.

Pour l'année 1917

Eugène BRUNEAU né le 14.03.1872 au lieudit « La Troterie » * - décédé le 21.08.1917 au lieudit « La Chapronnière » * à l'âge de 45 ans.

Louis CHOISNARD né le 13.10.1875 à l'Hermitière (Orne) - décédé le 10.05.1917 à Troyes (Aube) à l'âge de 41 ans.

Auguste FOREAU né le 04.09.1894 au bourg * - décédé le 10.08.1917 à Avocourt (Meuse) à l'âge de 22 ans.

Georges GAUDET né le 23.04.1896 à l'Hermitière (Orne) - décédé le 16.05.1917 à Ostel (Aisne) à l'âge de 21 ans.

Lucien GODARD né le 28.05.1883 à La Chapelle-Souëf (Orne) - décédé le 16.04.1917 à Beaulne (Aisne) à l'âge de 33 ans.

Maurice LHOMME né le 10.10.1897 à Igé (Orne) - décédé le 27.05.1917 à Moron-villiers (Marne) à l'âge de 19 ans.

Georges RENARD né le 22.01.1897 à Vaujours (Seine-et-Oise) - décédé le 01.04.1917 à Bois Carspach (Haut Rhin) à l'âge de 20 ans.

Louis VEDIE né le 27.04.1888 à Chevirey le Rouge (Maine-et-Loire) - décédé le 06.04.1917 à Sapigueul (Marne) à l'âge de 28 ans.

Pour l'année 1918

Lucien BROUARD né le 04.04.1896 à Gémages (Orne) - décédé le 07.10.1918 à Monthois (Ardennes) à l'âge de 22 ans.

Maurice BRU né le 03.07.1897 au bourg * - décédé le 07.07.1918 à Pierrefonds (Orne) à l'âge de 21 ans.

Alexandre DENIAU né le 03.04.1878 à « La Beaucerie » * - décédé le 22.07.1918 à Verberie (Oise) à l'âge de 30 ans.

Henri FORTIN né le 12.07.1879 au lieudit « Le Chailloué » * - décédé le 04.12.1918 à la CCI 44 Britannique à l'âge de 39 ans.

Alfred MAILLET né le 18.08.1890 à Saint Jean de la Forêt (Orne) - décédé le 03.12.1918 à Sarrebruck (Allemagne) à l'âge de 28 ans.

Céleste TACHEAU né le 13.07.1884 au lieudit « La Puisesaire » * - décédé le 01.06.1918 à Olizy Violaine (Marne) à l'âge de 33 ans.

Pour l'année 1919

Alexandre BOUDON né le 07.04.1873 au lieudit « La Papillonnière » * - décédé le 23.09.1919 à Marseille (Bouches-du-Rhône) à l'âge de 46 ans.

Les militaires tués durant la 1ère Guerre mondiale 1914-1918

France :
1 457 000
Empire britannique :
1 010 000
Russie jusqu'en 1917
1 700 000
Italie :
533 000
Etats-Unis :
60 000
Belgique :
41 000
Serbie :
323 000
Roumanie :
158 000
Grèce :
5000
Allemagne :
1 960 000
Autriche-Hongrie
1 047 000
Bulgarie :
49 000
Turquie :
325 000

GENERATIONS MOUVEMENT

Les adhérents de Générations Mouvement de Saint-Germain-de-la-Coudre/ Gémages ont vécu une année 2018 pleine d'activités partagées lors des réunions club à notre salle des fêtes et sur différents sites.

Le bureau de notre Club est resté très actif et nous remercions les généreux donateurs pour leur accueil sympathique lors de nos visites pour la présentation de nos calendriers 2019.

Après notre voyage du 21 juin autour du Golfe du Morbihan qui nous a laissé à tous le souvenir d'une journée mémorable, nous concoctons pour 2019 un autre voyage qui lui aussi se déroulera dans un cadre magnifique. Nous tenons à conserver des moyens de transports qui permettront à nouveau aux personnes qui ont quelques difficultés à se déplacer de nous rejoindre pour les visites des différents sites sans avoir à peiner. La primeur de ce voyage sera dévoilée lors de notre prochaine Assemblée Générale.

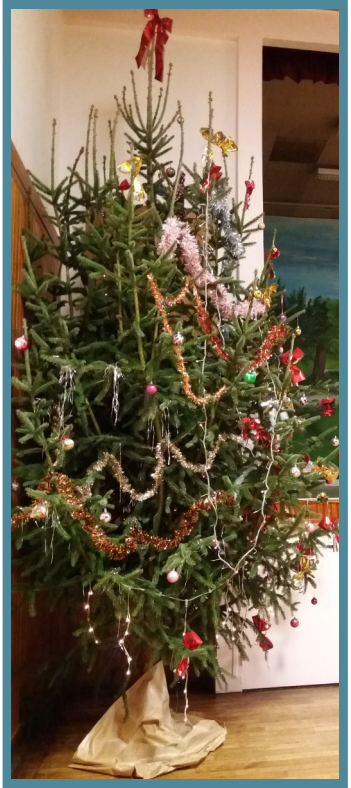

Nous venons de clore notre année Club 2018 le 6 décembre dernier à la salle des fêtes où nous avons réuni 103 personnes dont Madame le Maire de Saint-Germain-de-la-Coudre, Monsieur le Maire délégué de Gémages ainsi que le Président du Canton de Générations Mouvement. Nous avons dignement fêté le plaisir de partager un succulent repas, les choristes nous ont enchantés et les danses ont remis sur la piste tous nos talentueux danseurs ; de quoi réjouir toute l'assistance, ne serait-ce que par le plaisir des yeux, ce qui n'a pas manqué !

La date de notre prochain loto annuel pour 2019 sera délivrée sur le panneau lumineux de notre municipalité.

Notre objectif était de maintenir le lien social entre tous pour générer le plaisir de partager les activités du Club de St Germain de la Coudre / Gémages ainsi que les rencontres proposées par le canton, nous espérons que tous ceux qui y ont participé y ont trouvé satisfaction.

Nous tenons à réitérer à Madame le Maire Danièle Mary, aux adjoints et conseillers municipaux nos remerciements pour nous avoir renouvelé leur confiance en mettant à notre disposition la salle des fêtes pour nos réunions club du jeudi et à cet effet nous avons pu organiser le 27 septembre 2018 « la journée de la marche nationale Générations Mouvement » programmée par le Canton dans notre village, un beau succès !

Nous nous retrouverons le jeudi 10 janvier 2019 à 14h à la salle des fêtes de Saint-Germain-de-la-Coudre pour notre Assemblée Générale et nous espérons y accueillir de nouveaux adhérents avec qui nous partagerons la galette des rois en fin de soirée.

Nous souhaitons à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentons tous nos vœux de bonheur et santé pour l'année 2019.

Au plaisir de vous rencontrer.

Monique ROTHGANGL

GYM VOLONTAIRE DÉTENTE

Si vous vous promenez le mercredi soir après 20 h 30 près de la salle des fêtes de notre village, vous entendrez des rythmes latinos, africains ou indiens vous titiller les oreilles. Laissez-vous guider par votre curiosité et poussez la porte, vous nous verrez danser la ZUMBA! Ne restez pas trop longtemps vous pourriez être entraîné(e) par l'élan de nos chorégraphies, la vitalité de notre animatrice, l'entrain de nos danseuses et ... vous joindre à nous. Après 30 minutes de danse non-stop, 30 minutes de renforcement musculaire et d'étirements (à l'aide de poids, balle ou élastique) et quelques minutes de relaxation vous ressortirez content(e) d'avoir contribué à éliminer cette petite brioche (oui celle-là, juste en dessous de votre estomac), à réduire ce popotin, à muscler ces bras et ces jambes. En bref, vous serez ravi(e) d'avoir décrassé toute la machine. Alors, pensez-y ! D'autant que les fêtes de fin d'année approchent et le temps des bonnes résolutions aussi.

Agnès FONTAINE

SAINT GERMAIN PATRIMOINE

La quatorzième assemblée générale de Saint Germain-Patrimoine s'est tenue le vendredi 2 novembre 2018 à la salle des fêtes de la commune, illustration de la fidélité et de l'attachement des adhérents aux valeurs défendues par notre association depuis sa création en 2004. A l'issue de l'assemblée, et après la traditionnelle pause-buffet offerte par l'association, la conférence de Michel GANIVET sur la presse locale durant la guerre 14/18 fut très appréciée par un auditoire d'une cinquantaine de personnes.

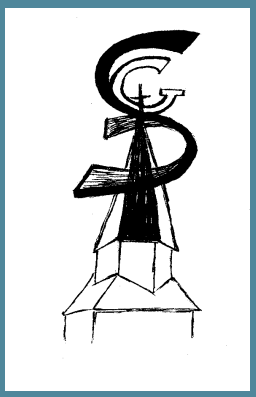

Pour 2019, Saint Germain –Patrimoine se mobilise dès maintenant pour célébrer, le 23 mars, le dixième anniversaire de la disparition de l'abbé GEHAN, haute figure de Saint-Germain-de-la-Coudre, dans le cadre d'une manifestation associant entre autres les Amis du Perche qui tiendront à cette occasion leur assemblée générale à la salle des fêtes de la commune.

En attendant cet évènement, au nom de Saint Germain-Patrimoine, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Odile VALLEE

Le Temple Thermal Equin de Catherine Lawson

Depuis cet été, Catherine Lawson, spécialiste en " rattrapage de pathologies ", cas clinique et "performer de chevaux de sports" s'est installée aux Grandes Courbes sur notre commune.

Après d'énormes travaux de rénovation sur les bâtiments, de mise aux normes et de réalisation d'installations spécifiques à son activité, Catherine Lawson a ouvert le **Temple Thermal Equin**.

Si au premier abord le nom paraît pompeux, il suffit de passer le portail des grandes courbes pour découvrir l'univers que sa propriétaire a bâti pour le cheval et qui justifie pleinement ces qualificatifs. Les équidés y trouvent une oasis de tranquillité où rien n'est laissé au hasard, autant pour leur bien que pour celui de leur propriétaire.

Ce concept baptisé **Needwell** et initié par Catherine combine l'association raisonnée de techniques novatrices à une ambiance originale propice à la détente et à la guérison.

Et le concept fonctionne, pour preuve le grand nombre de cavaliers de renoms comme de propriétaires qui se sont laissés convaincre et ont fait appel à ses services pour tous types de troubles locomoteurs et diverses pathologies.

Cette passionnée, douée d'une grande expérience de terrain et d'une bonne maîtrise des bases de la médecine vétérinaire, a axé son métier sur une expertise qui s'est vue solliciter pour la préparation physique et sportive des chevaux de sport, et ce jusqu'au niveau olympique.

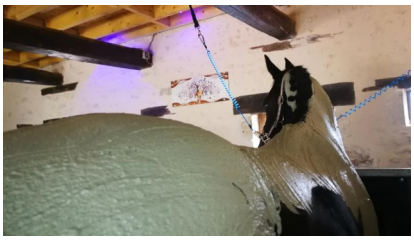

Les bassins

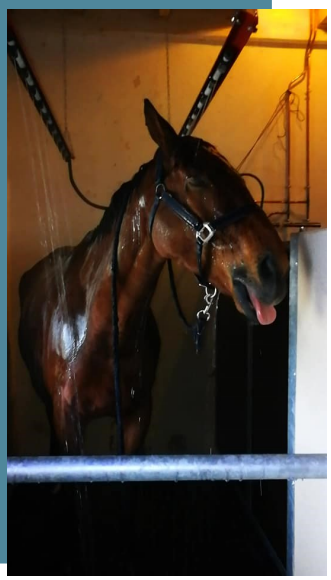

La propriété possède deux bassins, le premier de 7mx5m avec 70 cm de profondeur est dédié aux initiations de balnéothérapie pour les membres, des jets d'eau massant y sont intégrés.

L'autre, large de 6m fait 20m de long, sa profondeur peut aller jusqu'à 1.60 m. Dans ce dernier, le niveau d'eau peut être ajusté en fonction des besoins du cheval, pathologiques ou de remise en forme.

L'eau utilisée est de l'eau de source, oxygénée et renouvelée régulièrement notamment grâce aux remous créés par les jets d'eau et la cascade. L'eau y est également purifiée par des pompes spéciales et des filtres ultra-violets.

Chaque bassin bénéficie d'un lagunage privatif pour filtrer l'eau naturellement. Pour parfaire la qualité de l'eau, des plantes filtrantes et oxygénantes vont être plantées dans ces lagunages. L'idée générale est de créer un système écologique autosuffisant.

L'hébergement

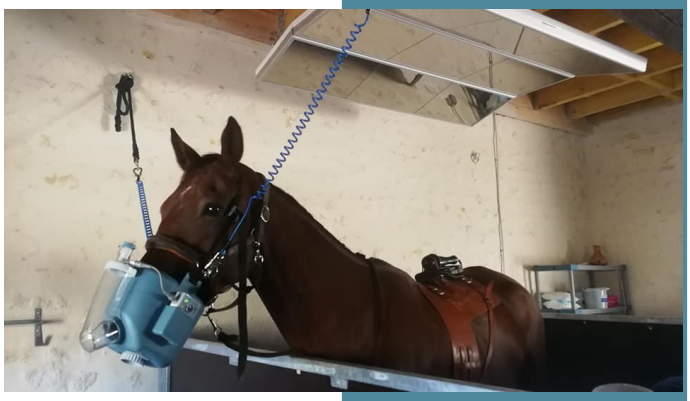

La surface du domaine est de 7,5 hectares, 9 boxes sont disponibles pour accueillir les chevaux. Une prairie est réservée à la culture du foin bio et les autres sont divisées en différentes tailles pour permettre d'accueillir les chevaux de la convalescence à la remise en forme.

Et ici, les chevaux ont droit aussi à leur ambiance SPA ! Une pièce est dédiée aux séances de soins et de relaxation ; massages, douche hydro-massante à l'eau chaude, stretching, soins des membres, enveloppement de boue marine chauffante, lampes de séchage chauffantes et même un nouveau type de solarium : Catherine utilise une technologie où les infrarouges longs permettent au cheval d'être enveloppé uniformément d'une chaleur similaire à celle procurée par le soleil, sans aucun risque de brûlures. La technologie plasma du solarium offre au cheval une pénétration des infrarouges longs jusqu'à 4.8 cm garantissant sécurité et douceur de l'émission.

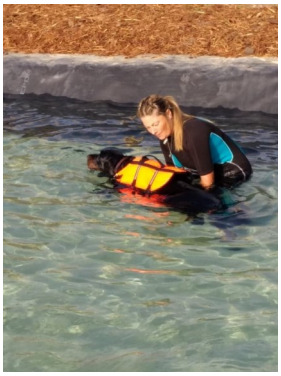

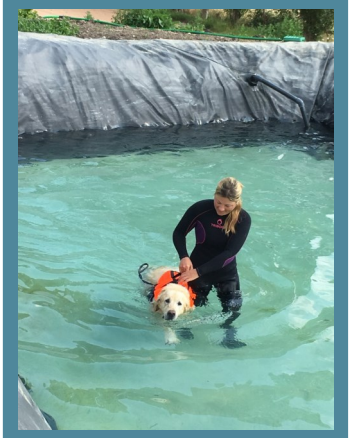

Les chevaux mais aussi les chiens sont accueillis avec bienveillance par Catherine pour des séances de remise en forme où la natation prend une large place.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Comme chaque année, l'APE organisait le dimanche 16 décembre 2018 de 10 h à 13 h un marché de Noël. Pour la première fois, celui-ci s'est déroulé sur la place récemment aménagée par la commune ce qui présentait un confort certain pour les utilisateurs ainsi que pour le public accueilli. Parents, enfants et leurs familles ont pu faire l'acquisition des objets réalisés majoritairement par les enfants et quelques parents qui se sont retrouvés préalablement pour un atelier créatif le mercredi 9 décembre 2018. L'APE remercie toutes ces bonnes volontés pour leur soutien et précise que les fonds récoltés permettent de soutenir les actions et sorties pédagogiques.

Laëtitia MEILLIAND

Intensifions la lutte contre le frelon asiatique !

La prolifération des frelons asiatiques est inquiétante. Nous savons déjà qu'aucune région n'est épargnée. Leur progression atteint maintenant la Belgique et les Pays-Bas.

En étudiant le cycle de vie de ce frelon, on s'aperçoit que nous pouvons agir très utilement et individuellement contre le fléau.

En effet, les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver car l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent.

Seules les reines et jeunes reines se camouflent, dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs etc. Elles n'en sortent que courant février et recommencent alors à s'alimenter.

C'est à ce moment que nous pouvons et devons agir !

En disposant dans nos jardins et en ville sur les balcons, des pièges pour attraper ces futures fondatrices de nids.

1 reine = 2 000 à 3 000 individus …

Pour fabriquer ces pièges, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer 3 trous, puis de verser à l'intérieur 10 cm d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril.

L'opération peut aussi être prolongée jusqu'à l'arrivée du froid.

Ne pas oublier de changer la mixture de temps en temps et surtout de brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

L'an passé avec 1 seul piège à DAX (40) … 72 reines ont été éliminées.

Il faut savoir qu'un nid non détruit peut avoir pour conséquence l'apparition d'au moins une dizaine de nids l'année suivante. Le coût de la destruction par des personnes spécialisées reste onéreux (environ 130 €) . Le prix est souvent fixé à proportion de la difficulté d'intervention (grande hauteur).

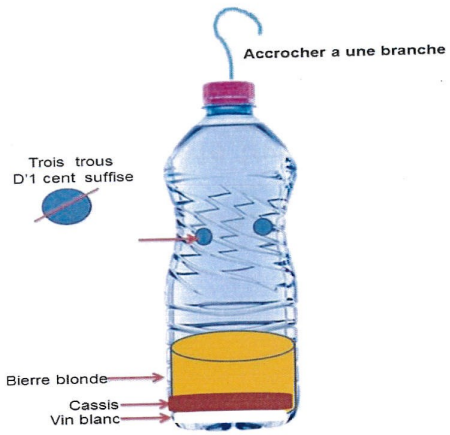

État - civil

Moments de joies

Mélissa VASSEUR
06 septembre 2018

Téo MARY
18 septembre 2018

Simon JAILLARD
07 octobre 2018

Télio CHASLIN
08 octobre 2018

Anna DECOURCELLE
18 octobre 2018

Moments d'union

Teddy ANGEARD et POIRSON Léa
Pacsés le 31 août 2018

Moments de tristesse

Roger ROZELIER
85 ans
21 juillet 2018
La Ferté-Bernard (72)

Claude THUOT
83 ans
03 novembre 2018
La Ferté-Bernard (72)

Pierre COCHEREAU
96 ans
27 juillet 2018
Bonnétable (72)

Dr Jacques CHAINEUX
71 ans
06 décembre 2018
La Ferté-Bernard (72)

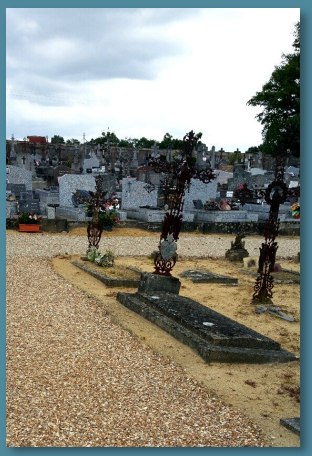

Nécrologie

Après avoir effectué plusieurs années de suite des remplacements au cabinet médical de notre commune, le Docteur Jacques Chaineux avait accepté de s'installer à Saint Germain début décembre 2014. Exerçant provisoirement à l'espace Raymond et Claude Bru, il avait pu rejoindre le cabinet médical 11 avenue de la République début 2016. Sa soudaine disparition place la commune et ses patients dans un grand désarroi.

Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

Assainissement collectif

Information

*****

Depuis la reprise de la gestion du service de l'eau potable en régie, (fin de prestation de service de la SAUR au 30 juin 2017), aucune facturation relative à l'assainissement collectif n'a été présentée aux usagers raccordés au tout à l'égout. La régularisation devrait prochainement intervenir via le SIAEP Perche Sud.

En cas de difficulté particulière, ne pas hésiter à contacter le SIAEP au 0233830793 ou la mairie.

TIRÉ À 620 EXEMPLAIRES

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
DANIÈLE MARY

COMITÉ DE RÉDACTION
D. MARY
C. LA LOUZE
N. LUREAU
JF. CROUZILLARD

En bref …

Par un mémoire enregistré le 11 septembre, l'association ADAH Perche a déclaré au Tribunal Administratif se désister de sa requête qu'elle avait formulée les 23 février 2018, 6 mars et 25 juin contre la commune.

Le Tribunal administratif a donné acte de ce désistement. La procédure est donc stoppée. La commune a réglé 960 € de frais d'avocat pour sa défense.

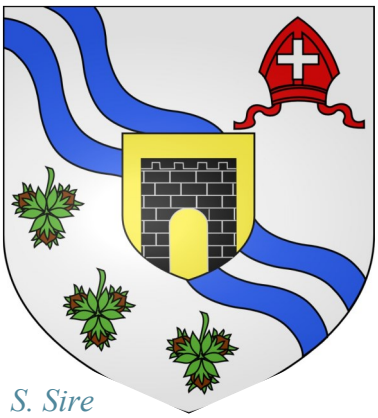

S. Sire

Et prochainement …

Au stade, près du terrain multisports, l'installation d'appareils de fitness : marcheur double, vélo elliptique, combiné Push-Pull multiprises, cavalcade simple, duo adducteur.

Horaires d'ouverture au public de la mairie

****

Lundi de 14 h à 17 h

Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Mercredi de 9 h à 12 h

Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

☏ **02 33 83 24 41** 🖷 **02 33 83 38 32**

@ mairie.stgermaindelacoudre@wanadoo.fr

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Dates à retenir pour 2019

- 13 janvier : **Vœux du Maire à 17 heures**
- 22 juin : **Fête de la musique**
- 13 juillet : **Repas dansant** du Comité des Fêtes